

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Date de convocation : 9 juin 2026

L'an deux mille-vingt-six, le mardi seize juin à 18h00, les membres du Comité syndical du SYVEDAC, sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président, Nicolas JOYAU, se sont réunis, en séance publique dans les locaux de la Communauté urbaine CAEN LA MER – 16 rue Rosa Parks à CAEN (les Rives de l'Orne), salle de l'Hémicycle.

Nombre de membres en exercice : 69

Nombre de membres présents : 48

Etaient présents :

⇒ COMMUNAUTE URBAINE CAEN LA MER

Délégués titulaires : M. BAIL, Mme BARILLON, M. BEAUGÉ, M. BERTHAUX, M. BOURGUIGNON, M. CHAPPERON, Mme COLLET, Mme COUE DA SILVA, M. DEGOULET, M. DEROO, M. GODEFROY, M. JOYAU, Mme LAMY, M. LECERF, M. LEPRUN, M. LIZORET, M. MATA, M. MAUGER, M. SIMAR, M. TARDIF, M. VINCENT.

Délégués suppléants : M. JURASCHEK, M. SAVARY, M. ZANNIER.

⇒ COMMUNAUTE DE COMMUNES CINGAL-SUISSE NORMANDE

Délégués titulaires : Mme MAHÉRAULT, Mme ONRAED.

⇒ COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE NACRE

Délégué suppléant : M. PAILLETTE.

⇒ COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LISIEUX-NORMANDIE

Délégués titulaires : M. BENARD, M. CAREL, M. CHEDEVILLE, M. COLAS, M. COOL, Mme COTTRON.

Délégué suppléant : M. BRETHES, M. TISSIER.

⇒ COMMUNAUTE DE COMMUNES NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE

Délégués titulaires : M. CICHETTI, M. GERMAIN, M. PICODOT.

⇒ COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FALAISE

Délégués titulaires : M. CAILLOUET, M. MAUNOURY.

⇒ SMICTOM DE LA BRUYERE

Délégués titulaires : M. BOUJRAD, Mme FIEFFÉ, M. MARTIN.

⇒ COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL ÈS DUNES

Délégués titulaires : Mme FOUREZ, Mme LONCLE, M. OUIN.

⇒ COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON

Délégués titulaires : M. LANDREIN.

Délégué suppléant : M. PINEL.

Etaient absents excusés (délégués titulaires) :

⇒ COMMUNAUTE URBAINE CAEN LA MER

Délégués titulaires : M. BONNE, Mme BOSQUER, M. DE WINTER, M. DUBAS, M. JEANNE, Mme LEPETIT, M. POTTIER, M. RENOUF, M. SIX.

⇒ COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE NACRE

Délégués titulaires : M. BUFFETRILLE, M. HOTTELART, M. RENAUD.

⇒ COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LISIEUX-NORMANDIE

Délégués titulaires : M. DESHAYES, M. GROULT, Mme ZEYMES.

⇒ COMMUNAUTE DE COMMUNES NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE

Délégués titulaires : Mme DUBOS.

⇒ COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON

Délégués titulaires : M. JUS, Mme MOSTIER.

Etaient absents (délégués titulaires) :

⇒ COMMUNAUTE URBAINE CAEN LA MER

Délégués titulaires : Mme AUBERT, M. AUBERT, M. COUTANCEAU, M. ESCACH, M. GRIPPON.

⇒ COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE NACRE

Délégués titulaires : M. HEUTTE.

⇒ COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LISIEUX-NORMANDIE

Délégués titulaires : Mme AUGÉ.

⇒ COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FALAISE

Délégués titulaires : M. DELILE.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-251402681-20260616-260616_03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/06/2026

Publication : 23/06/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



REPUBLIQUE FRANCAISE

DECISION N°2026 / 09

ESAT APAEI DE CAEN

TRANSPORT DE GOBELETS ET DE VAISSELLE REUTILISABLES DE SAINT ANDRE-SUR-ORNE A
COLOMBELLES PAR L'ENTREPRISE ADAPTEE GUYNEMER

N° MARCHE : 26D007

LE PRESIDENT DU SYNDICAT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Comité syndical du 19 mai 2026 portant délégation d'attributions au Président ;

Vu le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) que porte le SYVEDAC dans le but d'agir en faveur de la réduction des déchets ;

Vu La loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (article 9) qui prévoit une trajectoire nationale visant à augmenter la part des emballages réemployés mis en marché par rapport aux emballages à usage unique ;

CONSIDERANT à l'échelle nationale, la fin des emballages plastiques à usage unique annoncée par la loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire (AGEC) pour 2040 et les initiatives en faveur du retour de la consigne pour réemploi qui se multiplient en France ;

CONSIDERANT la demande croissante des emprunts de gobelets réutilisables (gérés par les ESAT de Saint-André-sur-Orne, Lisieux et Falaise respectivement depuis 2017, 2022 et 2026) et la production de déchets à usage unique lors des manifestations, principalement des emballages jetables contenant des denrées alimentaires ;

CONSIDERANT les demandes régulières de prêts du kit événementiel stockés au SYVEDAC à Colombelles et de gobelets et vaisselles lavables stockés à l'ESAT de Saint-André-sur-Orne, et le frein que peut représenter la distance entre les lieux pour des emprunteurs de communes éloignées ;

DECIDE

1. De signer un contrat portant sur le « transport de gobelets et de vaisselle réutilisables à l'ESAT de Colombelles via les services de l'Entreprise Adaptée Guynemer » avec :

ESAT de l'APAEI de Caen

100 rue du Clos Saint Joseph – 14 320 Saint-André-sur-Orne

Ce contrat permettra aux organisateurs d'événements sur des communes situées au nord de Colombelles ou à proximité de venir retirer tout le matériel à Colombelles (au SYVEDAC et à l'ESAT)

Le Titulaire sera chargé notamment de :

- Faire le lien entre l'ESAT de Colombelles et l'Entreprise Adaptée sur les demandes de prêts, après validation de la demande par le SYVEDAC ;
- Vérifier l'état de propreté et de non-détérioration du matériel lors de la restitution ;
- Vérifier le contenu des prêts à leur retour et appliquer si nécessaire les pénalités aux emprunteurs, en cas d'article manquant / endommagé.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-251402681-20260616-260616_03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/06/2026

Publication : 23/06/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



L'ESAT facturera 15 € TTC par commande pour le transport et la gestion. Le SYVEDAC prendra à sa charge 50 % du montant (soit 7,50 €). Le reste à charge sera supporté par l'organisateur.

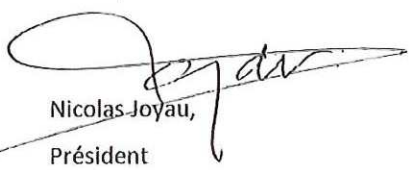
Le montant annuel des prestations est évalué à 120 € HT, soit 150 € TTC.

Le contrat est conclu pour une durée courant du 01/06/2026 au 01/02/2027.

2. D'insérer la présente décision au registre des délibérations du Comité syndical et d'en rendre compte à celui-ci.

Fait, en un seul exemplaire original

A Colombelles, le : - 4 JUIN 2026


Nicolas Joyau,
Président

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-251402681-20260616-260616_03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/06/2026

Publication : 23/06/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

